

Les syndicats convoquent les femmes ministres du fédéral

PENSIONS Pour les organisations, la réforme est discriminatoire

- Les leaders syndicaux veulent exposer leurs griefs aux femmes ministres et députées.
- En cause : la réforme des pensions, selon eux défavorable aux femmes.

Nous souhaitons vous faire part oralement de nos inquiétudes quant à l'avenir des pensions. » C'est une invitation inhabituelle qu'ont reçue mardi les femmes ministres et secrétaires d'Etat du gouvernement fédéral, Maggie De Block (VLD), Marie-Christine Marghem (MR), Jacqueline Galant (MR), Sophie Wilmès (MR), Elke Sleurs (N-VA) et l'ensemble des députées du Parlement.

Dans un mail expédié mardi et dans une lettre ouverte publiée ce mercredi, les trois syndicats du pays et la responsable de la plateforme féministe socio-économique les convient à venir « discuter des conséquences concrètes de tous les projets de réforme des pensions, portés par le ministre Daniel Bacquelaine ». Les syndicats annoncent : « Nous accompagnerons également nos échanges du témoignage de travailleurs et travailleuses qui se trouveront dans des situations de grande précarité si les annonces du ministre des Pensions venaient à se concrétiser. »

La rencontre aura lieu jeudi dans une brasserie bruxelloise.

Après avoir communiqué par

des grèves et manifestations ces derniers mois, les syndicats veulent cette fois s'adresser directement aux ministres et élues.

Les syndicats s'en prennent à trois mesures annoncées par le ministre des Pensions.

La première, c'est le projet de faire peser plus lourdement, dans le calcul de la pension, les périodes dites assimilées que sont par exemple le chômage ou la prépension. « Ces mesures occasionneraient des dégâts sociaux considérables notamment chez les personnes bénéficiant des pensions les plus basses, essentiellement des femmes », indiquent les leaders des trois syndicats.

Relever le plafond maximal

Une autre mesure, dévoilée dans *Le Soir* par le ministre des Pensions, consiste à relever le plafond maximal pour le calcul de la pension. Actuellement, les plafonds de rémunération qui servent de base au calcul de la pension sont gelés. En les ouvrant, les pensions moyennes et élevées pourraient recommencer à augmenter. Les syndicats n'y sont pas opposés en soi. Ce qu'ils contestent dans leur lettre ouverte, c'est que ces hausses seront financées par d'autres postes dans le budget des retraites. « Il est inacceptable que cette opération, considérée comme neutre sur le plan budgétaire, soit mise en œuvre en procédant à des coupes sombres dans les périodes assimilées et dans les pensions minimums. »

Enfin, le front commun souhaite discuter avec les femmes

ministres et les députées d'une condition à l'octroi de la pension minimum : avoir 20 ans de carrière effective, c'est-à-dire sans période de chômage. « Or, de nombreuses femmes ont des carrières atypiques ou courtes. » Les syndicats critiquent aussi le fait que les adaptations à la hausse des pensions, via l'enveloppe bisannuelle du gouvernement (enveloppe bien-être), soient, demain, réservées aux personnes affichant 45 ans de carrière. « Ceci exclurait 90 % des femmes de toute amélioration », écrivent les responsables syndicaux.

Puisque, selon eux, la réforme touche les femmes, ils entendent en parler aux femmes du gouvernement et du Parlement. Pas sûr que les membres de l'exécutif répondent à l'appel. Mardi soir, personne n'avait encore pris attitude. Côté Parlement, il y a fort à parier que les députées de l'opposition se pressent au rendez-vous. Côté majorité, les députées libérales francophones n'avaient pas, non plus, pris attitude mardi soir. Mais plusieurs avaient déjà fait valoir un problème d'agenda. Il faut dire que la rencontre a lieu un jour de séance plénière...

Rappelons que les griefs syndicaux sont contestés par Daniel Bacquelaine. Pour lui, la réforme des pensions « bénéficie aux femmes ». Il ajoute que lors du tax shift, le gouvernement a décidé de dédier 25 millions aux pensions minimum. « La mesure bénéficiera à 76.000 pensionnés dont 52.000 femmes, soit 69 % du total des bénéficiaires. » ■

BERNARD DEMONTY